

Membres en exercice : 15	
Présents :	9
Votants :	11
Procuration :	2
Abstentions :	0
Exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0

L'an deux mil vingt trois, le mardi vingt et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2023

Présents : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Alain LEGROS, Nathalie LESTRADE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE

Procuration de Karine MARROUFIN donnée à Michèle LAQUIEZE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

20.2023

Objet : Comptabilité, finances, Lotissement des Marronniers, approbation du compte de gestion 2022.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget annexe « lotissement des Marronniers », exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

approuve à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre des signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 22 mars 2023
Date de réception de l'AR: 22/03/2023
et de la transmission en Préfecture.
019 21 150 706 20230321-20230200 LE

Altillac, le 21 mars 2023.

Le Maire,
Denis PINSAC



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

259115 - LOT LES MARRONNIERS AUTILIAC

Exercice 2022

PREFECTURE DE COC
 Contrôle de gestion
 Date de réception de la feuille
 019-01900709-20230223
 019-01900709-20230223

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
II - Budgets des services à caractère administratif LOT LES MARRONNIERS AUTILIAC	-4 540,00		-378 058,68		-382 598,68
Sous-Total	-4 540,00		-378 058,68		-382 598,68
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	-4 540,00		-378 058,68		-382 598,68
TOTAL I + II + III	-4 540,00		-378 058,68		-382 598,68

Résultats budgétaires de l'exercice

2 601 - LOT LES MARRONNIERS ALLILLAC

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Revenus budgétaires totales (a)	771 222,00	766 692,00	1 537 914,00
Produit de la vente des biens (b)		378 058,90	378 058,90
Produit de la vente des titres (c)			
Produit des autres (d = b - c)		378 058,90	378 058,90
DEPENSES			
Engagements budgétaires totales (e)	771 222,00	766 692,00	1 537 914,00
Mandat émis (f)	378 058,68	464 778,40	842 837,08
Annulation de mandats (g)		86 719,50	86 719,50
Engagements nettes (h = f - g)	378 058,68	378 058,90	756 117,58
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(h - d) Excédent			
(h - d) Déficit	378 058,68		378 058,68